

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces dûment convoquée puis tenue le 6 octobre 2017, à la salle municipale de l'Hôtel de ville, à compter de 11h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
Sont absents :	Éric Paiement	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : Zéro

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6571

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 11h10.

ADOPTÉE

Tous les conseillers présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation nécessaire à cette réunion ainsi que l'ordre du jour dans les délais prévus.

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6572

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Reconnaissance de réception de l'avis de convocation dans les délais prescrits
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat – Réfection d'une partie du chemin du Domaine et d'une partie du chemin du Lac-St-Onge
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6573

**OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU
DOMAINE ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-ST-ONGE**

ATTENDU que le 18 septembre dernier, la Municipalité lançait un appel d'offres public pour la réfection d'une partie des chemins du Domaine et du Lac-St-Onge;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Lac-des-Écorces le vendredi 6 octobre 2017 à 9h;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, prix toutes taxes incluses, à l'heure légale d'ouverture des soumissions, soit :

Pavages Wemindji inc.	107 777.57 \$
9299-6404 Québec inc. – Pavage Laurentien	188 142.23 \$
Pavages Multipro inc.	114 393.51 \$

ATTENDU que les trois soumissions ont été analysées pour vérifier leur conformité et que toutes trois répondent aux critères énoncés dans le devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entreprise Pavages Wemindji inc. puisque son prix de 107 777.57 \$, taxes incluses, est le plus bas et que sa soumission est conforme en tout point.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION NO : 2017-10-6574

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 11h12.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Jean Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire